

Ateliers intégrés

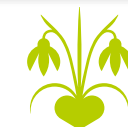
Inclusion sociale et professionnelle
d'une équipe en entreprise

Pour toute question ou demande relative à ce type de partenariat, merci de prendre contact avec :

Fondation Les Perce-Neige
Responsable ISPIE / ATI
Route des Falaises 21
2000 Neuchâtel

Tél. 079 824 35 88

claude.aebischer@perce-neige.ch
www.perce-neige.ch



Inclusion sociale et professionnelle d'une équipe en entreprise

L'atelier intégré en entreprise repose sur une collaboration étroite entre notre institution et une entreprise, qu'elle soit publique ou privée.

Cette coopération permet d'intégrer au sein de l'entreprise une équipe de personnes en situation de handicap, apportant ainsi une force de travail complémentaire et une valeur ajoutée humaine et professionnelle.

Il s'agit d'un concept gagnant-gagnant, bénéfique à la fois pour l'entreprise et pour les collaborateur-ice-s concerné-e-s.

Le cadre de cette collaboration est défini par une convention élaborée conjointement entre la Fondation et l'entreprise. Ce document précise les droits, les devoirs et les principes de fonctionnement de chaque partie, garantissant ainsi une relation claire, équilibrée et durable.

Nous offrons un maximum de garanties tant aux membres de l'équipe qu'à l'entreprise partenaire :

- Un suivi continu assuré par un-e maître-sse socio-professionnel-le (MSP) présent-e au sein même de l'entreprise.
- Une collaboration permanente entre le-la MSP et les collaborateur-ice-s de l'entreprise, afin de répondre à la fois aux attentes de l'entreprise et aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Depuis plus de 40 ans, de nombreuses entreprises publiques et privées nous font confiance pour :

- Une organisation professionnelle et structurée
- Une collaboration adaptée à leur contexte et à leurs exigences
- Une efficacité reconnue
- Un personnel motivé et impliqué
- Une réponse concrète et durable à leurs besoins



Nous sommes ouverts à toute proposition de collaboration !

Actuellement, nos partenaires sont :

- L'Office des parcs et promenades de la Ville de Neuchâtel
- Coop Société Coopérative

Principe

- Signature d'une convention entre la Fondation et l'entreprise partenaire, définissant les modalités de la collaboration.
- Adaptation de l'équipe à l'organisation et au fonctionnement du travail au sein de l'entreprise.
- Encadrement par un-e maître-sse socio-professionnel-le, chargé-e de préparer, d'accompagner et de superviser l'activité des collaborateur-ice-s intégré-e-s dans l'entreprise.
- Facturation mensuelle des prestations fournies, conformément aux tarifs établis dans la convention.



certifié ISO 9001



Fondation
pour l'emploi
pour personnes avec
un handicap 2016